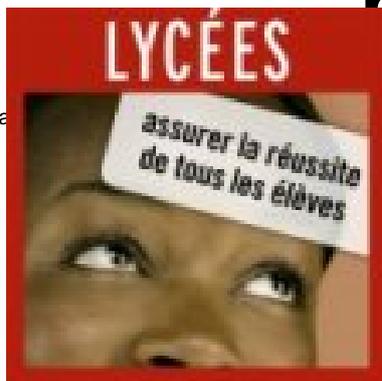


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2747>



# Réforme du lycée : de premiers infléchissements mais les inquiétudes persistent.



- SNES académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée -  
Publication date: mardi 21 octobre 2008  
- Commentaires et analyses sur la réforme des lycées -

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le ministre a présenté aujourd'hui un point d'étape sur la réforme du lycée. Le SNES prend acte d'une inflexion générale du discours sur un certain nombre de points de blocage à mettre au crédit des pressions qu'ils ont exercées et des mobilisations. Par exemple, le ministre renonce à faire des 27 heures-élèves en seconde un préalable absolu, il assure que l'organisation semestrielle « ne modifiera pas le caractère hebdomadaire du travail des enseignants » et il affirme que la voie technologique sera conservée et que la « nouvelle organisation du lycée n'implique pas de réforme du baccalauréat ».

Cependant le discours du ministre contient encore des ambiguïtés et des incertitudes qui n'apaisent pas les inquiétudes des personnels :

- La définition des « enseignements généraux » et des « modules d'enseignements complémentaires » ne lèvent pas les craintes de dénaturation ou de disparition d'un certain nombre de disciplines qui participent grandement à la formation intellectuelle, culturelle et civique des lycéens : les Sciences économiques et sociales, les langues anciennes, les enseignements artistiques.
- Le ministre semble limiter, en seconde, le modulaire aux enseignements complémentaires, ce qui reste à confirmer. Qu'en sera-t-il pour le cycle terminal ?
- La question de la cohérence des parcours personnels n'est pas développée par le ministre. Le SNES rappelle que le renvoi à l'individu de la construction de la cohérence de son parcours scolaire présente un risque majeur des creusement des inégalités. L'introduction de modules d'orientation risque bien de ne pas y changer grand chose, particulièrement dans un contexte de diminution du nombre de Conseillers d'Orientation-psychologues.
- Comment concilier le cadre de l'architecture modulaire présentée par le ministre et, d'une part le maintien de la voie technologique - dont le ministre reconnaît qu'elle a joué un rôle important dans la démocratisation du lycée – et d'autre part celui du baccalauréat – examen national et premier grade universitaire ?

Si le ministre désire poursuivre les discussions sur le lycée, le SNES lui rappelle la nécessité d'un débat construit sur la durée avec l'ensemble de la profession. Seule une véritable concertation approfondie, ouverte et respectueuse avec les acteurs éducatifs peut permettre de « dessiner le nouveau lycée » qu'il appelle de ses vœux.

Enfin, le SNES rappelle au ministre qu'il n'y a pas des « enseignants du lycée » mais des enseignants en lycée qui sont d'abord des enseignants du second degré. Ainsi, la question de la nécessaire « revalorisation morale et matérielle » des enseignants doit concerner l'ensemble des personnels et elle ne peut pas être abordée uniquement au travers d'une discussion sur le lycée.

Le SNES et le SNEP poursuivent avec l'ensemble de la profession et leurs partenaires syndicaux et associatifs leur action de construction d'un débat public sur les réformes et les moyens que réclament le système éducatif et qui doivent permettre la relance de la démocratisation, la réussite de tous les élèves et la réalisation d'une formation ambitieuse. Ils considèrent indispensable de poursuivre l'action revendicative, sous des formes qu'ils décideront avec leurs partenaires dans les jours à venir.

Ils rappellent qu'ils ont demandé une audience au ministre pour avoir des précisions sur son projet et pour porter leurs propositions.



Syndicat national des enseignants de Second degré